

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-02-12

DÉCISION DU MAIRE

OBJET: Demande de subvention à l'État dans le cadre du FIPDR 2025, pour l'extension de zones de vidéo protection

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le souhait de la Commune de soumettre sa candidature pour une subvention à l'État dans le cadre du FIPDR 2025 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation), au taux de 30 %, pour une extension de zones de vidéo protection, en rajoutant 17 caméras, afin de finaliser les axes de fuite que sont les entrées et les sorties de ville.

DÉCIDE

<u>ARTICLE 1</u>: de solliciter l'État pour une demande de subvention pour une extension de zones de vidéo protection, selon le plan de financement ci-dessous :

MONTANT GLOBAL OPÉRATION

Zones	Désignation	Montant H.T.	T.V.A. 20 %	Montant T.T.C.
1	Entrée Ville Côté Nord/Ouest			
	Rondpoint RD 951 au droit stade de rugby	23 287,60 €	4 657,52 €	27 945,12 €
2	Entrée Ville Côté Nord-Sud/Est			
	Carrefour D4/D951 (Pont de la Baume)	15 894,61 €	3 178,92 €	19 073,53 €
3	Entrée Ville Côté Sud/Est			
	Carrefour RD 4085/Av Durance/Chemin du Bel Air	23 465,00 €	4 693,00 €	28 158,00 €
4	Entrée Ville Côté Nord/Ouest			
	Carrefour Chemin Marquise/Rue des Combes/Rue Raoul Bouchet	11 844,78 €	2 368,96 €	14 213,74 €
5	Entrée Ville Côté Nord/Ouest			
	Carrefour D4085/Chemin de la Bousquette	18 212,60 €	3 642,52 €	21 855,12 €
6	Entrée Ville Côté Nord/Ouest			
	Carrefour D4085/D948 Les Moulins Roux	30 460,27 €	6 092,05 €	36 552,32 €
7	Entrée Ville Côté Sud/Ouest			
	Sommet Montée du Thor, Carrefour AV Jean Moulin/Av Jabron/Chemin Adrech	10 716,04 €	2 143,21 €	12 859,25 €
HZ	Renforcement Emetteur - Récepteur			
	Citadelle	3 044,88 €	608,98 €	3 653,86 €
HZ	Caméra Nomade	12 767,36 €	2 553,47 €	15 320,83 €
HZ	C.S.U.	5 723,28 €	1 144,66 €	6 867,94 €
MO	Études & Maîtrises d'Œuvres	15 541,64 €	3 108,33 €	18 649,97 €
	Montant Total	170 958,06 €	34 191,61 €	205 149,67 €

RÉPARTITION PARTICIPATION PAR ORGANISMES

Organismes	Cout Total HT	Taux Financement	Participation Organisme
Commune	170 958,06 €	20%	34 191,61 €
Etat FIPDR 2025	170 958,06 €	30%	51 287,42 €
Région Sud	170 958,06 €	50%	85 479,03 €
MONTANT	170 958,06 €		

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal.

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière de Sisteron, à Monsieur le préfet des Alpes-de-Haute-Provence.

Fait à Sisteron, le 6 mars 2025 Pour copie conforme Le Maire, Daniel SPAGNOU